



Résidence CORNEILLE

LOGEMENTS D'ÉTUDIANTS EN RÉUSSITE

Rouen

La résidence propose 92 studios meublés de 15 m² à 35 m², 4 T2 meublés ou non meublés (possibilité de colocation).



www.logifac.fr



LOGIFAC VOUS APORTE TOUTES LES GARANTIES NÉCESSAIRES À VOTRE INSTALLATION

Les résidences LOGIFAC sont adaptées au mode de vie étudiant : elles sont situées à proximité des campus ou des centres-villes. Nos logements ouvrent droit aux aides de la CAF : APL ou ALS.

Dans chaque résidence, nous vous accompagnons de la visite à la signature du bail et tout au long de votre location.

Contactez-nous, nous vous conseillerons sur le meilleur choix pour vous !

3 rue des Minimes
76000 Rouen

Contact résidence
02 35 89 49 09

Contact national
01 88 33 81 22

Du lundi au vendredi 10h-13h et 14h-18h



LE CHOIX



LA FACILITÉ



LA SOUPLESSE



LA SÉRÉNITÉ

92 studios meublés
de 15 m² à 35 m²
4 T2 meublés
ou non meublés.
(possibilité de colocation).

Loyer/mois à partir de

294 € TTC*

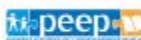
aide au logement déduite

* Si ALS déduite de 170 € pour un étudiant non boursier
logement 10
(Hors TEOM au 01/12/2019 hors électricité)

- Consommations énergétiques indicatives
catégorie E.
- Gaz à effet de serre
catégorie C.

Frais de dossier à partir de 120 €
Le montant diffère suivant votre qualité d'adhérent
ou non à un organisme partenaire de la résidence.

Organismes partenaires
Établissements d'enseignement liés
par une convention de partenariat



Particulièrement adaptée aux étudiants,
la résidence est également accessible
aux stagiaires et jeunes actifs en formation.

Les caractéristiques de nos logements ouvrent
la possibilité de percevoir l'**Aide au Logement
Social** (ALS) qui est déduite chaque mois du
loyer.

Pour faire une demande de logement :

- Rendez-vous sur www.logifac.fr
- Cliquez sur « Réserver mon
logement » sur la page de la
résidence souhaitée
- Remplissez votre dossier
directement en ligne et envoyez
vos pièces justificatives



LES AVANTAGES LOGIFAC

Possibilité de régler en 3 fois :

- Le dépôt de garantie
- Les frais de dossier

**Possibilité d'avance d'aide au logement
durant 3 mois****

**Choisissez votre date
de début de location****

Frais de dossier à tarifs privilégiés
Du 1^{er} octobre au 30 juin

Nos services disponibles



Badge Vigik



Intendant
Agent de
permanence



Laverie**



Aspirateur



Salle de
travail



WIFI



Ménage



Linge de
maison**



Local à vélos



Kit vaisselle

PRÉSENTATION DES STUDIOS :

Chaque studio comporte une porte palière isolante avec pour la sécurité une serrure trois points donnant sur une entrée qui dessert :

- La salle d'eau : lavabo, douche et WC.
- La pièce principale équipée : lit, chaise, table de nuit, bureau et armoire, étagère.
- Le coin cuisine équipé : plaques électriques, évier, réfrigérateur, micro-ondes et kit vaisselle.

Les T2 comportent 2 pièces de vie et un coin repas commun.

Des logements sont conçus pour permettre le passage et la rotation d'un fauteuil roulant.



Photo de l'intérieur des logements

PRÉSENTATION DES ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS* :

Un(e) intendant(e) est à la disposition des locataires pour toutes questions techniques et administratives.

Des agents de permanence assurent une veille pour les interventions d'urgence la nuit et le week-end (hors vacances scolaires d'été).

Divers équipements sont mis à la disposition des occupants : salle de travail, table de ping-pong, baby-foot, internet haut débit Wifi**, laverie **, aspirateur libre service, local à vélos.

Le loyer inclut :

- Le ménage du logement environ toutes les 6 semaines.
- La consommation d'eau froide.
- Un forfait électricité : 150 kw/h par trimestre (les dépassements de forfait sont facturés trimestriellement au locataire au prix du kw/h EDF).
- La mise à disposition du mobilier.
- L'entretien des parties communes, des VMC et du matériel de sécurité.

Le résident prend directement en charge :

- Les options : ménage supplémentaire, linge de maison**.
- L'assurance locative obligatoire (souscription possible au bureau de la résidence).
- La taxe d'habitation.
- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères.
- Les dépassements de consommation (eau chaude sanitaire, électricité).
- Les réparations locatives telles que définies par le décret 87-712 du 26 Août 1987.
- Les frais liés à l'usage de la laverie.
- Les frais d'accès à internet.

* Susceptibles d'être modifiés ou supprimés.

** Voir les tarifs et les conditions à l'accueil de la résidence.



La Résidence Corneille est située dans un quartier calme, en plein centre-ville historique, derrière l'Hôtel de Ville. La résidence jouxte le lycée Corneille. Elle est proche de tous les commerces, des transports en commun et de tous les lieux d'études (Lycée Corneille, Médecine, Pharmacie, Lycée Jeanne d'Arc, Conservatoire, Campus Mont St Aignan, ...).



SPÉCIAL RENTRÉE SANS STRESS !

Faites une demande de logement pendant que celui que vous préférez est disponible, et annulez* votre bail en cas de besoin.

EXCLUSIVITÉ LOGIFAC !

Si vous signez votre contrat de location avant le 30 juin, vous choisissez votre date de début de contrat jusqu'au 24 août maximum et vous pouvez vous désister*.

- 1 Choisissez vos résidences préférées en un clic.
- 2 Remplissez et téléchargez vos pièces justificatives en ligne.
- 3 Un(e) intendant(e) vous recontactera pour programmer une visite.



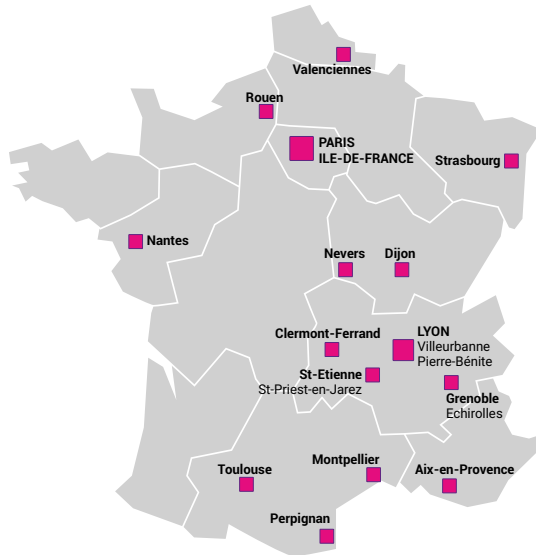
* Faites votre demande sans attendre d'avoir passé vos examens ! Vous pourrez annuler votre bail en cas d'échec au baccalauréat 2020, à un examen, ou une admission dans un établissement se situant dans une autre ville que celle de la résidence concernée. Le contrat ne pourra pas être annulé après le 18 juillet 2020 et commencera à la date que vous aurez choisi, au maximum le 24 août 2020. Conditions variables selon les résidences et les périodes de l'année.



LE CHOIX

- AIX-EN-PROVENCE
- CLERMONT-FERRAND
- DIJON
- GRENOBLE / ÉCHIROLLES
- LYON / VILLEURBANNE
- PIERRE-BÉNITE
- MONTPELLIER
- NANTES
- NEVERS
- PERPIGNAN
- ROUEN
- ST-ÉTIENNE
- ST-PRIEST-EN-JAREZ
- STRASBOURG
- TOULOUSE
- VALENCIENNES
- Paris Île-de-France :
- ALFORTVILLE
- AUBERVILLIERS
- CARRIÈRES-S/SEINE
- CHOISY-LE-ROI
- HERBLAY
- LA COURNEUVE
- LA ROCHETTE
- LIEUSAIN
- MELUN
- ORLY
- PALaiseau
- PIERREFITTE-S/SEINE
- VILLEJUIF
- VILLENEUVE-ST-GEORGES
- VILLIERS-S/MARNE

+ DE 50 RÉSIDENCES
DANS 34 VILLES ÉTUDIANTES
7 000 LOGEMENTS MEUBLÉS ET ÉQUIPÉS



LOGEMENTS D'ÉTUDIANTS EN RÉUSSITE

12096_01/2020-
-LOGIFAC by SMERRA est une marque utilisée par les structures OSE, OHLE, SHLE, CFRC, ONLE et AREAS qui demeurent exclusivement responsables de la nature et des engagements contractuels qu'elle concluent avec les locataires. -LOGIFAC by SMERRA est une marque OSE, association étudiante à but non lucratif (Paris n°071344) /
-LOGIFAC by SMERRA est une marque OSE, association étudiante à but non lucratif (Paris n°071344) /
OSE, est engagée à ne recevoir aucun fonds, effets ou valeurs pour le compte d'un tiers. Assurance RCP Swiss Life, contrat N° 564205056.